



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

détenus

Question au Gouvernement n° 3823

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION EN PRISON

M. le président. La parole est à M. Georges Fenech, pour le groupe Les Républicains.

M. Georges Fenech. Ma question s'adresse au Premier ministre, et j'y associe mon collègue Alain Marsaud.

Monsieur le Premier ministre, vous avez récemment dénoncé – et encore, à juste titre, à l'instant – l'influence néfaste, dans notre pays, d'un courant salafiste radical.

Ce courant est, certes, minoritaire, mais il rencontre un écho important et inquiétant auprès des jeunes ce qui, dans un contexte élevé de menace terroriste, ne peut pas nous laisser indifférents.

À cet égard, vous n'ignorez pas que la prison reste un lieu privilégié de cette radicalisation. Or nous apprenons avec stupéfaction – cela m'a encore été confirmé, pas plus tard qu'hier, par notre collègue Olivier Falorni – qu'il existe, au sein du centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré, une mosquée salafiste clandestine, abritée dans un baraquement dénommé en trompe-l'œil « casino », et comportant, sur son fronton, une inscription en langue arabe.

Monsieur le Premier ministre, comment peut-on tolérer que des discours salafistes s'organisent avec, si j'ose dire, la bénédiction de l'administration pénitentiaire ? Cette invraisemblable démission de l'État avait déjà été signalée, en octobre 2015, par le même Olivier Falorni à l'ancienne garde des sceaux, Christiane Taubira, qui avait promis d'y mettre un terme.

Or, après vérification faite ce matin, cette mosquée salafiste clandestine officie toujours auprès des détenus du centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré. À moins, monsieur le Premier ministre, que vous ayez anticipé ma question, ce dont je me réjouirais.

Serait-ce un problème budgétaire de la justice, exsangue si l'on en croit les cris d'orfraie poussés par le garde des sceaux, M. Urvoas, dans la presse de ce week-end, qui empêche de détruire cette mosquée ?

Ma question est simple, monsieur le Premier ministre : allez-vous faire cesser sans délai cette insupportable complicité passive du système pénitentiaire, lequel, de surcroît, vient de supprimer, de manière étrange, l'état-major de sécurité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et sur plusieurs bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement*. Monsieur le député, vous avez raison : la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré a été atteinte par des phénomènes de radicalisation au sein de certains bâtiments préfabriqués.

Vous avez également raison de dire que le député Olivier Falorni a saisi le garde des sceaux qui lui a très rapidement répondu. Nous considérons que le problème de ces préfabriqués a été traité : ils ont, en effet, été fermés par la nouvelle directrice de cet établissement. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Non ! Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État*. Nous avons d'ailleurs débloqué 26 millions d'euros sur trois ans pour financer ces travaux de réhabilitation.

M. Didier Quentin. Quels travaux ?

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État*. Le chantier commencera fin 2016 et durera un an : les préfabriqués seront, à cette occasion, détruits. Comme vous le voyez, l'administration pénitentiaire n'a rien à cacher et le garde des sceaux – dont je veux excuser l'absence car il est, comme vous le savez, retenu aujourd'hui au Sénat – est tout à fait déterminé à lutter contre la radicalisation dans le cadre du plan proposé par le Premier ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Mme Valérie Boyer et M. Yves Fromion. C'est quoi la réponse ?

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État*. Tous les personnels pénitentiaires auront été formés à cette dimension de leur métier fin 2016. Par ailleurs, soixante aumôniers supplémentaires ont été recrutés.

Monsieur le député Alain Marsaud, grâce au renseignement pénitentiaire, le repérage des personnes radicalisées et leur prise en charge auront été renforcés, notamment grâce à cinq unités dédiées.

Ne doutez donc ni de notre volonté de lutter contre la radicalisation ni de notre volonté de transparence ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3823

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 avril 2016](#)